
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 9 juillet 2020 à 14 heures
1800, boulevard Saint-Joseph**

PRÉSENCES :

Madame Maja Vodanovic, mairesse d'arrondissement
Madame Micheline Rouleau, conseillère de ville
Madame Michèle Flannery, conseillère d'arrondissement
Madame Julie-Pascale Provost, conseillère d'arrondissement
Monsieur Younes Boukala, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Stéphanie Houle, directrice d'arrondissement par intérim
Monsieur Mathieu Legault, secrétaire d'arrondissement

CA20 19 0127

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Younes Boukala

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine du 9 juillet 2020 à 14 heures, tel que soumis.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.01

CA20 19 0128

Octroi d'un soutien financier non récurrent à CENTRE RÉCRÉATIF DE LACHINE OUEST INC. et ASSOCIATION PISCINE DIXIE INC. au montant de 16 500 \$ chacun afin d'assurer l'ouverture des bassins aquatiques dans l'Ouest de l'arrondissement de Lachine dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

Il est proposé par Younes Boukala

appuyé par Julie-Pascale Provost

D'octroyer un soutien financier à CENTRE RÉCRÉATIF DE LACHINE OUEST INC. et ASSOCIATION PISCINE DIXIE INC. au montant de 16 500 \$ chacun afin d'assurer l'ouverture des bassins aquatiques dans l'Ouest de l'arrondissement de Lachine dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.01 1203550008

CA20 19 0129

Approbation de conventions et d'un addenda à une convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et cinq organismes, octroi de contributions financières non récurrentes à ces organismes pour l'organisation de camps de jour pour un montant total de 89 950 \$ et appropriation de cette somme du surplus de l'arrondissement de Lachine

Il est proposé par Julie-Pascale Provost

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver les conventions et l'addenda à une convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et les cinq organismes désignés ci-dessous :

ORGANISME	MONTANT
AVIRON LACHINE	11 200 \$
Centre de Loisirs de Lachine (Camps de jour Le Phoenix de Lachine)	35 770 \$
CLUB DE CANOË DE COURSE DE LACHINE INC.	18 900 \$
CLUB DE SOCCER DE LACHINE SC	11 200 \$
L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC.	12 880 \$

D'octroyer des contributions financières non récurrentes à ces organismes pour l'organisation de camps de jour pour un montant total de 89 950 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut à signer ces conventions et cet addenda à une convention, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.02 1203550007

CA20 19 0130

Adoption d'une résolution, en vertu du *Règlement portant sur la circulation* (R-2404-15 art. 6.2), afin de modifier le sens de la circulation sur l'avenue Ouellette entre les rues Saint-Jacques et Léo-Pétrin en direction Nord ainsi que sur l'avenue du Chalet entre les rues Saint-Jacques et Léo-Pétrin en direction Sud

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Michèle Flannery

D'adopter une résolution, en vertu du *Règlement portant sur la circulation* (R-2404-15 art. 6.2), afin de modifier le sens de la circulation sur l'avenue Ouellette entre les rues Saint-Jacques et Léo-Pétrin en direction Nord ainsi que sur l'avenue du Chalet entre les rues Saint-Jacques et Léo-Pétrin en direction Sud.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.01 1208434002

Période de questions des membres du conseil

70.01

Période de questions du public

70.02

Et la séance est levée à 14 h 19.

Maja Vodanovic
maireesse d'arrondissement

Mathieu Legault
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 août 2020.

La version officielle de ce procès-verbal peut être consultée au 1800, boul. Saint-Joseph, durant les heures normales d'ouverture.